

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

☎ 05.62.79.86.16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 12
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 3

L'an deux mille dix-neuf et le 14 mars à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 8 mars, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS, Vice-Présidente.

Étaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M YVAN NAVARRO, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M JOËL FEULLERAT, MME NADINE MAURIN, M. ANDRE DA PONTE, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME ISABELLE DIAZ, MME CHRISTIANE FARRUGIA, MME RENEE HUMEAU, MME MONIQUE BEZOS, MME RAYMONDE CORBON,

Étaient absents ayant donné procuration : MME MONIQUE GUEDES (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), MME MARIE BIRE (Pouvoir donné à MME NATHALIE SIMON LABRIC), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. JOËL FEULLERAT),

Étaient absents excusés : M. MARC PERE, MME MICHELE CHAVE

DÉLIBÉRATION 2019/09

Objet : Renouvellement de la Convention de partenariat avec l'Association ACTIONM

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que par délibération 2018-05 en date du 13 mars 2018, le CCAS a approuvé le renouvellement de la convention de partenariat avec l'Association ACTIONM, visant à améliorer l'accès à une mutuelle, pour une durée d'un an.

Cette convention arrivant à son terme en mars 2019, il convient aujourd'hui de se prononcer sur son renouvellement.

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que des modifications avaient été apportées à cette convention, visant à renforcer le cadre du partenariat. Pour l'essentiel, il était demandé à l'association de veiller à assurer ses permanences dès lors que des rendez-vous avaient été fixés et d'assurer les missions de conseil auprès des bénéficiaires. Ces engagements ayant été respectés par l'Association, Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le renouvellement de la convention de partenariat avec l'Association ACTIONM pour une durée d'un an renouvelable deux fois, et de l'autoriser à signer ladite convention.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 18/03/2019

Reçu en préfecture le 18/03/2019

Affiché le **18 MARS 2019**

ID : 031-213105612-20190318-2019_09-DE



Entendu l'exposé de Madame La Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité :

- D'approuver le renouvellement de la convention de partenariat avec l'Association ACTIOM pour une durée d'un an renouvelable deux fois, et de l'autoriser à signer ladite convention

***Pour copie conforme,
La Vice-Présidente,
Isabelle GODEAS,***



- Transmis le **18 MARS 2019**

- Affiché le

18 MARS 2019